

77, Boulevard Alexandre 1er - 79300 BRESSUIRE Tél: 05 49 80 33 33 - Fax: 05 49 74 36 51 info@bressuire-informatique.fr



# Service Electronique de Facturation / SEFi

# **Utilisation dans les logiciels Mélusine et Mélodie**

Mélusine et Mélodie version 2021.00

Date: 01/07/2021

# Table des matières.

Table des matières.	2
1 - Introduction	4
2 – Matériel et installation nécessaires à l'utilisation de SEFi.	5
3 – Paramétrage des logiciels Mélusine et Mélodie pour SEFi	6
3.1 – Paramétrage par agence	6
3.2 – Paramétrage général	7
3.3 – Paramétrage des cartes CPS	10
3.4 – Paramétrage des compteurs de lots	11
4 – Utilisation du service SEFi dans Mélusine et Mélodie.	12
4.1 – Interrogation de PEC SEFi.	12
4.2 – Interrogation et traitements d'une Prescription En Ligne (PEL)	14
4.3 – Consultation des données assuré et bénéficiaire.	23
4.4 – Consultation des données employés et véhicules (RNT).	25
4.5 – Consultation des données des prescripteurs.	
4.6 – Calculer le montant d'un transport.	28
4.7 – Demander la recevabilité en FEL (Facture Electronique)	30
4.8 – Envoyer la FEL (Facture ELectonique).	31
4.9 – Consulter une FEL (Facture ELectonique)	32
5 – Dématérialisation des pièces justificatives (SCOR)	33
5.1 – Facture B2 numérique.	36
5.2 – Numérisation des pièces justificatives rattachées à la prescription de transport	37
5.3 – Numérisation des pièces justificatives rattachées aux transports	
5.4 – Transmission des pièces justificatives (SCOR)	40
5.5 – Contrôle des pièces justificatives non transmises dans les 48 heures.	53
6 – Traitement des traces des appels aux services SEFi	
7 – Liste des erreurs fonctionnelles SEFi.	55



#### 1 - Introduction

Le système SEFi permet une facturation en ligne, et une dématérialisation des pièces justificatives ainsi qu'un accès en ligne aux référentiels de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

Le système SEFi a pour objectifs :

- La fiabilisation et la simplification des échanges entre les transporteurs sanitaires et l'Assurance Maladie.
- La simplification des tâches administratives avec, entre autres, la suppression des échanges papier entre les Transporteurs et l'Assurance Maladie.

Le système SEFi, intégré aux logiciels de facturation et planning, permet à ces logiciels de :

- Consulter les prescriptions électroniques (PEL) quand elles existent.
- Réserver les prestations de la PEL puis mentionner réalisées ces prestations.
- Consulter les référentiels de l'assurance maladie obligatoire concernant les informations des prescripteurs ainsi que les données des employés et véhicules déclarés par l'entreprise (RNT).
- Consulter les référentiels de l'assurance maladie obligatoire concernant les informations des bénéficiaires et vérifier leurs droits.
- Vérifier le montant des prestations.
- Vérifier la recevabilité de la facture électronique (FEL) avant de l'envoyer.
- Envoyer la facture en ligne.
- Dématérialiser les documents papier.
- Envoyer les documents dématérialisés.
- Consulter et traiter les comptes rendus des envois de documents dématérialisés.

Pour se connecter aux données de l'assurance maladie obligatoire, les utilisateurs du logiciel doivent s'identifier avec une carte CDE ou CPE.

Seuls les logiciels ayant obtenu l'autorisation pour le téléservice SEFi de l'assurance maladie peuvent permettre l'utilisation de ce service. Cette autorisation est délivrée par le Centre National de Dépôt et d'Agrément (CNDA). La liste des logiciels ayant obtenu cette autorisation est diffusée sur le site internet du CNDA (https://cnda.ameli.fr)

#### 2 - Matériel et installation nécessaires à l'utilisation de SEFi.

Pour utiliser SEFi dans les logiciels Mélusine et Mélodie, en plus du matériel habituel (ordinateur, imprimante) il faut un scanner pour numériser certains documents et un lecteur de carte pour lire la carte CDE ou CPE. Les logiciels pouvaient conserver des documents numérisés hors SEFi, il était donc déjà possible d'utiliser un scanner.

Le code de la prescription en ligne (PEL) est imprimé avec un code barre sur celle-ci, on peut donc, éventuellement utiliser un lecteur de code barre (douchette par exemple) pour saisir le code des PEL dans les logiciels.

Il faut une carte « Directeur d'établissement » (CDE aussi appelée CPE Directeur) et, éventuellement, une ou plusieurs cartes « Personnel d'établissement » (CPE) pour s'identifier lors de l'appel aux services SEFi. Les cartes « Personnel d'établissement » peuvent être nominatives ou anonymes.

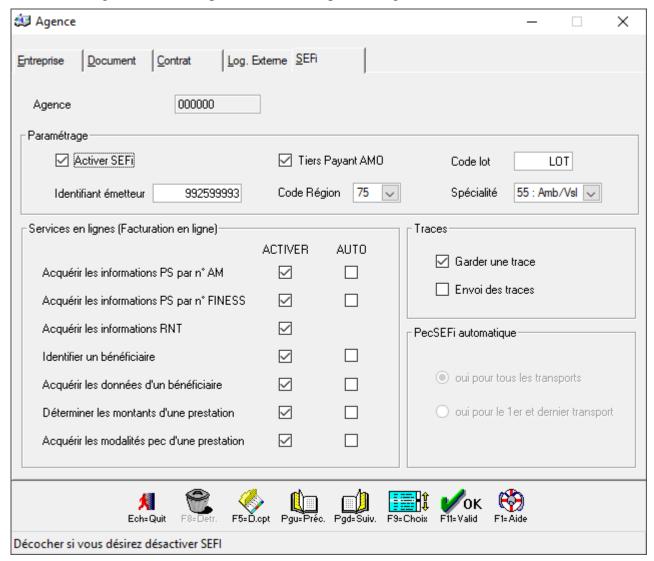
D'autre part, il faut installer la Cryptolib sur chaque poste à partir desquels, on utilise les logiciels ayant les services SEFi. Pour installer la Cryptolib il faut la télécharger dans le menu « Téléchargement », « Cryptolib » du site internet <a href="www.Bressuire-Informatique.fr">www.Bressuire-Informatique.fr</a>. Après le téléchargement, il faut exécuter le fichier téléchargé et répondre aux différents messages qui s'affichent.

# 3 – Paramétrage des logiciels Mélusine et Mélodie pour SEFi.

La plupart des paramétrages se font dans le logiciel Mélusine et seulement le paramétrage concernant les PEL se font dans le logiciel Mélodie.

#### 3.1 – Paramétrage par agence

Dans le menu « Paramètres » puis le sous menu « Agence » du logiciel Mélusine, en prenant l'agence concernée, dans l'onglet « SEFi » on peut faire certains paramétrages concernant SEFi.



Dans cette fenêtre, on peut activer SEFi, dire si on fait le tiers payant et activer ou désactiver les fonctions de SEFi qui peuvent être désactivées. On peut aussi demander d'appeler certains services de façon automatique. On peut aussi activer ou désactiver la trace des appels aux fonctions SEFi et dire si on veut envoyer ces traces de façon automatique au GIE SESAM Vitale.

Le code lot renvoie vers un fichier de gestion des prochains numéros de lots par type de facture pour cette agence. Ce code lot aura du être créé auparavant dans le menu « Paramètres », « Lots SEFi ».

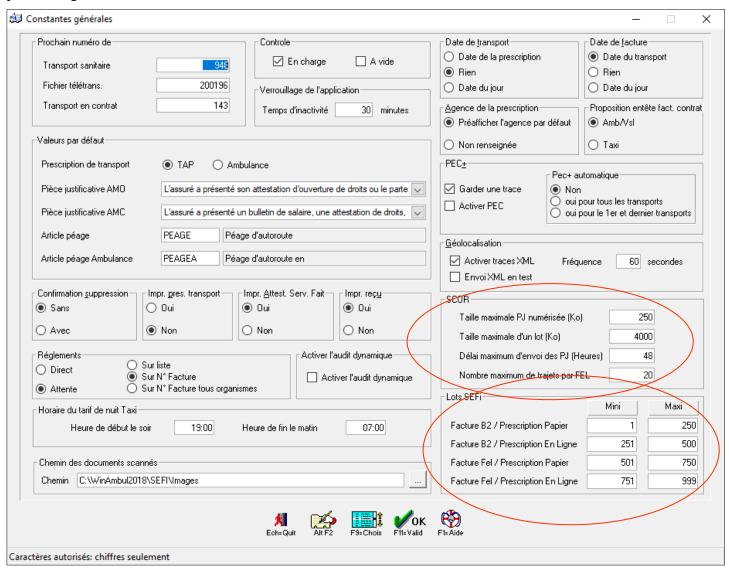
L'identifiant émetteur est l'identifiant de l'entreprise qui émet les factures. Ce numéro sera le même que celui de l'agence sauf si une entreprise fait la facturation pour une autre entreprise.

Le code région défini la région de l'entreprise de transport sanitaire.

La spécialité du transporteur ne permet pas de choisir une autre spécialité que 55.

#### 3.2 – Paramétrage général

Dans le menu « Constantes » puis le sous menu « Générales » du logiciel Mélusine on trouve des paramétrages concernant SEFi et SCOR.



Le paramétrage de SCOR concerne les tailles maximum des pièces jointes numérisées et des lots de transmission SCOR ainsi que le délai maximum de transmission des pièces jointes après la date de la transmission de la facture et le nombre maximum de trajets par factures.

Le deuxième paramétrage concerne les tranches de numérotation des lots de pièces jointes.

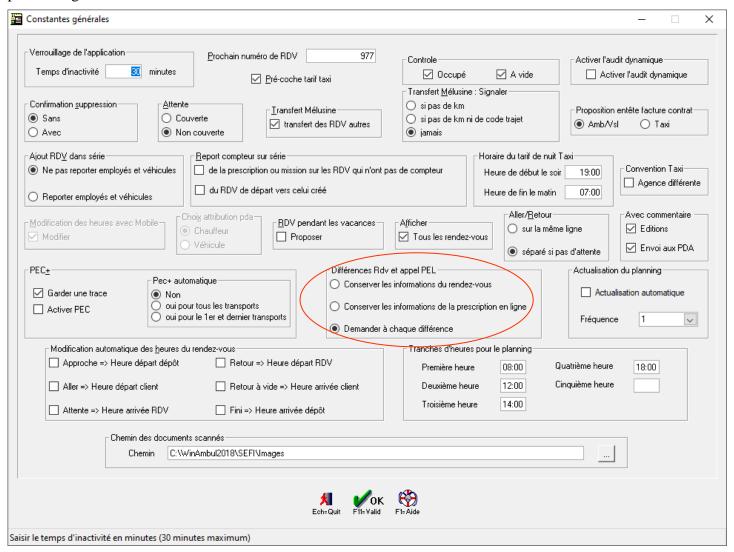
**IMPORTANT**: Il ne faut pas modifier ces paramètres tant que les spécifications fonctionnelles de SEFi ne changent pas. En effet, les valeurs affichées ci-dessus, aussi bien pour les paramètres SCOR que SEFi, sont celles imposées par les spécifications fonctionnelles de SEFi.

La fonction « Alt F2 », située en bas de la fenêtre de la page précédente, permet d'afficher la fenêtre suivante.



En utilisation normale du logiciel, aucune case de cette fenêtre ne doit être cochée. En effet, les fonctions activées par ces cases ne servent que pendant la période de test du logiciel avec le CNDA ou à l'analyse du contenu des requêtes lorsqu'il y a un problème en utilisation réelle.

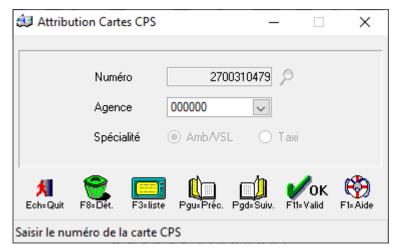
Dans le menu « Constantes » puis le sous menu « Générales » du logiciel Mélodie on trouve le paramétrage concernant les PEL.



En retour de l'appel d'une PEL à partir d'un rendez-vous, le service nous renvoie les adresses des lieux de départ et d'arrivée du rendez-vous. Si un de ces deux lieux est différent de celui déjà contenu dans le rendez-vous, le logiciel peut soit conserver l'adresse du rendez-vous ou de la PEL soit demander laquelle conserver suivant le paramétrage fait dans cette fenêtre des constantes générales.

### 3.3 - Paramétrage des cartes CPS

Dans le menu « Paramètres » puis « Cartes CPS » du logiciel Mélusine on peut rattacher une carte CDE ou CPE à une agence.

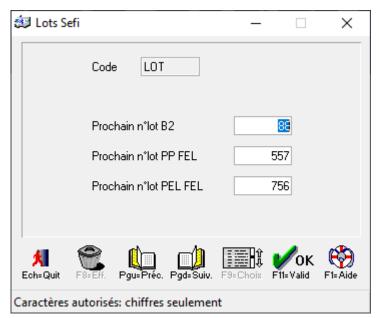


Cette attribution permettra ensuite au logiciel de s'assurer que l'on utilise bien une carte rattachée à la bonne agence.

Tant que le logiciel ne permet pas d'utiliser les services SEFi pour les taxis, il force la spécialité à Amb/VSL et ne permet pas de la changer.

#### 3.4 - Paramétrage des compteurs de lots.

Le menu « Paramètres » puis « Lots SEFi » du logiciel Mélusine permet de gérer les compteurs des numéros de lot par tranche.



Le code de cette fenêtre est celui qui est mis dans l'onglet SEFi de l'agence pour définir quel compteur de lot doit être utilisé pour chaque agence du dossier.

Lors de la création d'un nouveau compteur de lots, les valeurs doivent être initialisées respectivement à 1, 501 et 751 pour les trois zones. En effet, le « prochain n° lot B2 » va englober les deux tranches de numéros de lot concernant les factures B2 paramétrées dans les constantes générales. Ce compteur ira donc de 1 à 500.

Ces compteurs s'incrémentent automatiquement à chaque création d'un nouveau lot dans la catégorie correspondante. Quand le compteur atteint la fin de la tranche, il repart automatiquement au début de la tranche correspondante.

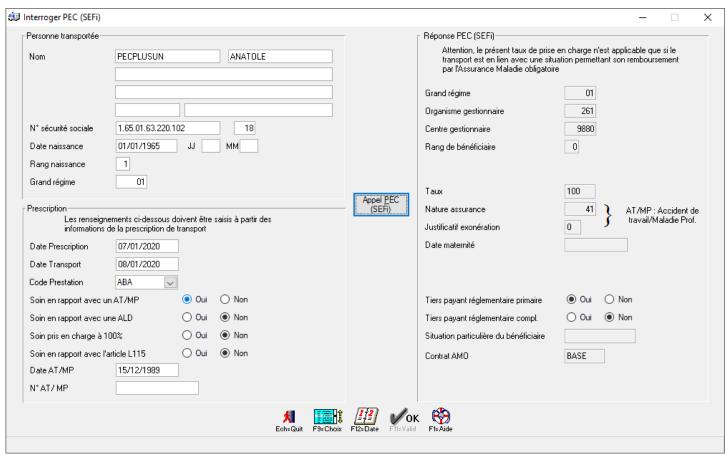
#### 4 – Utilisation du service SEFi dans Mélusine et Mélodie.

#### 4.1 - Interrogation de PEC SEFi.

Le service PEC SEFi fonctionne comme le service PEC+ à la différence que l'utilisateur s'identifie avec la carte CDE/CPE au lieu de s'identifier avec un identifiant et un mot de passe. Donc ce service permet de vérifier les droits d'un ayant droit à la sécurité sociale.

Ce service peut être appelé dans le cadre d'un transport avec vérification des droits à la date du transport, mais il peut aussi être appelé indifféremment d'un transport pour connaître les droits à la date de l'interrogation ou à une autre date antérieure, en effet, il n'est pas possible d'interroger ce service pour une date future.

La fenêtre d'interrogation du service PEC SEFi est la suivante :



Dans la partie gauche, il faut renseigner les informations à partir de la prescription de transport avant d'uitliser la bouton « Appel PEC SEFi » pour que le service affiche les droits dans la partie droite de la fenêtre.

Ce service peut être appelé indépendament d'un transport à partir de trois endroits :

- Du menu « Utilitaires », « Interroger PEC SEFi » du logiciel Mélusine.
- Du menu « Utilitaires », « Interroger PEC SEFi » du logiciel Mélodie.
- Par l'icône ARF5=PEC en bas du planning du logiciel Mélodie.

Ce service peut être appelé dans le cadre d'un transport ou d'un rendez-vous à partir de quatre endroits :



- Par l'icône ARF5=PEC en bas d'un transport dans le logiciel Mélusine.



- Par l'icône ARF5=PEC en bas d'une prescription de transport dans le logiciel Mélusine.



- Par l'icône ARF5=PEC en bas d'un rendez-vous dans le logiciel Mélodie.

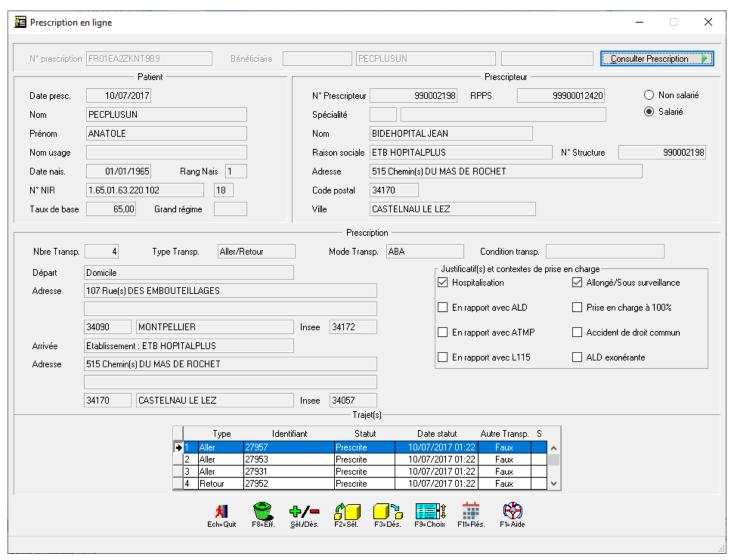


- Par l'icône ARF5=PEC en bas d'une prescription de transport dans le logiciel Mélodie.

#### 4.2 – Interrogation et traitements d'une Prescription En Ligne (PEL).

Le webservice d'interrogation d'une PEL contient trois services qui permettent d'obtenir le contenu d'une PEL, de réserver tout ou partie des prestations de cette PEL et de mentionner, comme étant réalisées, certaines prestations de cette PEL.

La fenêtre de consultation d'une PEL est la suivante :



Pour consulter une PEL, il faut renseigner le numéro de prescription et le nom du bénéficiaire en haut de la fenêtre avant de cliquer sur le bouton « Consulter prescription ». Le logiciel affiche les informations de la prescription avec la liste des prestations dans le tableau du bas.

Pour réserver des prestations, il faut consulter la prescription et cocher les prestations que l'on veut réserver dans le tableau du bas en double cliquant sur chaque ligne concernée, puis valider les réservations par

l'icône F11=Rés.

On peut, soit consulter une PEL dans l'objectif de réserver des prestations, soit consulter sans pouvoir réserver des prestations, dans ce deuxième cas, l'icône de réservation est grisée et non accessible.

La consultation d'une PEL sans réservation est accessible à deux endroits :

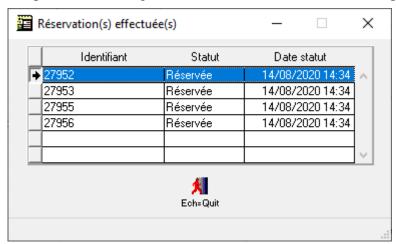
- Dans le menu « Utilitaires », « Consulter PEL » du logiciel Mélusine.
- Dans le menu « Utilitaires », « Consulter PEL » du logiciel Mélodie.

La consultation d'une PEL avec possibilité de réservation est accessible à six endroits :

- Par l'icône AltF8=Pel en bas des rendez-vous dans le logiciel Mélodie.
- Par le bouton « Appeler PEL » dans le message qui s'affiche après avoir mis la date et le numéro de prescription, en création d'un transport, dans le logiciel Mélusine.
- Par l'icône AltF8=Pel en bas des prescriptions de transport dans le logiciel Mélodie.
- Par l'icône AltF8=Pel en bas des prescriptions de transport dans le logiciel Mélusine.
- Par l'icône AltEs-Pel en bas de liste des prestations non réalisées (voir à la fin de ce chapitre) dans le logiciel Mélodie.
- Par l'icône AltF8=Pel en bas de liste des prestations non réalisées (voir à la fin de ce chapitre) dans le logiciel Mélusine.

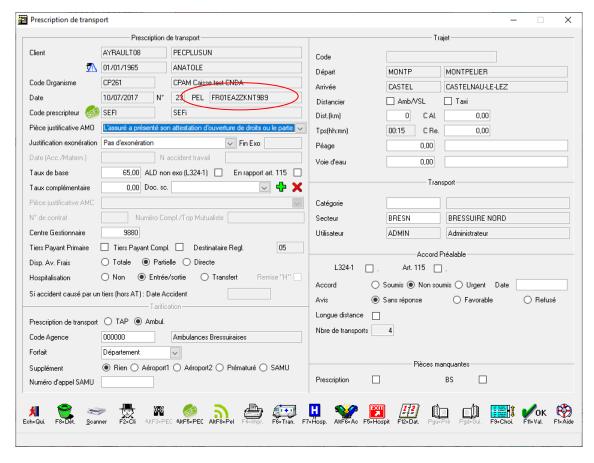
Si on a les deux logiciels, il est plus logique de consulter les PEL et réserver les prestations dans le logiciel Mélodie, avant de faire le transfert des rendez-vous dans Mélusine.

Lorsqu'on réserve des prestations, le logiciel affiche une fenêtre contenant les prestations réservées.

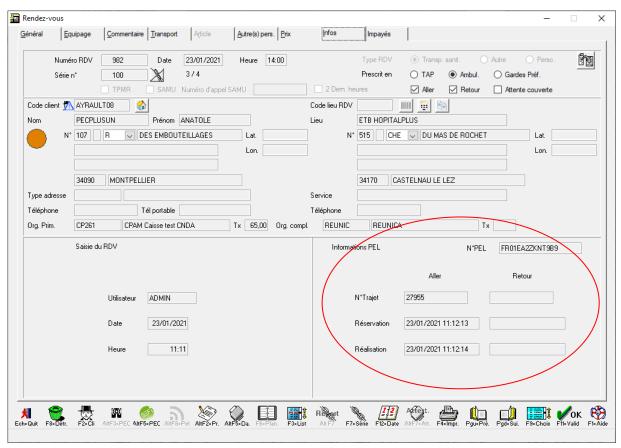


Lorsqu'on réserve des prestations d'une PEL, le logiciel conserve les informations de cette PEL dans la prescription de transport et les identifiants des prestations réservées dans les rendez-vous et/ou les transports.

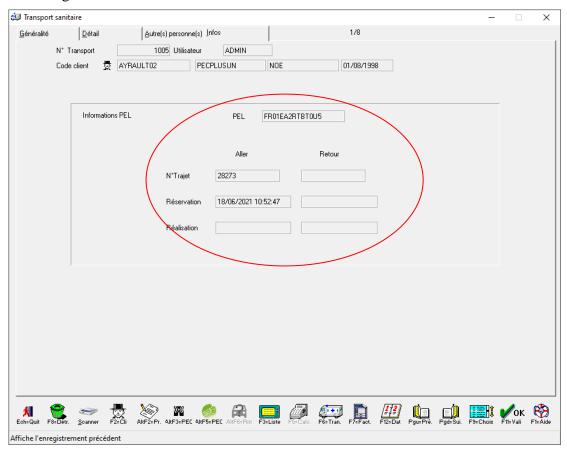
Le numéro de PEL est visible dans la prescription de transport aussi bien dans le logiciel Mélusine que Mélodie.



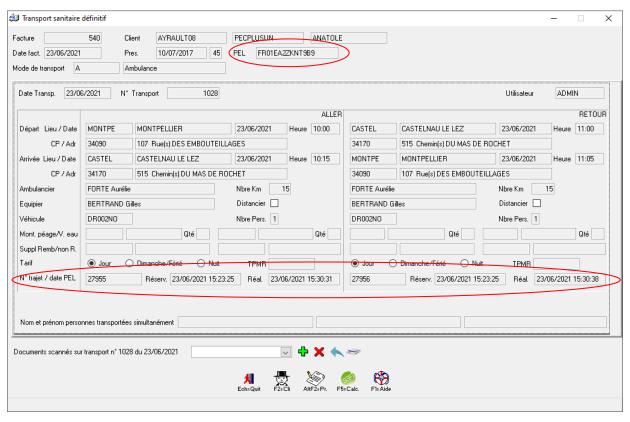
On peut retrouver les informations sur les prestations dans l'onglet « Infos » des rendez-vous dans le logiciel Mélodie.



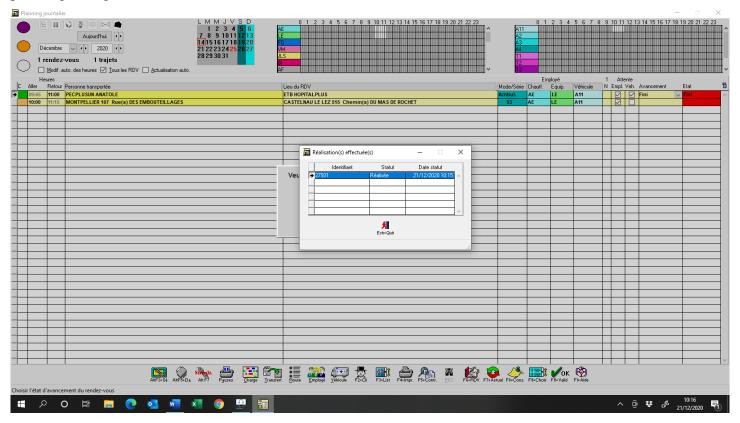
On peut aussi retrouver les informations sur les prestations dans l'onglet « Infos » des transports provisoires dans le logiciel Mélusine.



On peut encore retrouver les informations sur les prestations en bas des transports définitifs dans le logiciel Mélusine.



Dans le logiciel Mélodie, si un rendez-vous est rattaché à une PEL, lorsque ce rendez-vous est mis à « Fini » dans le planning, aussi bien à partir de Mélodie Mobile que par l'utilisateur du planning, le logiciel met la prestation correspondante à « Réalisée » dans la PEL. Si le rendez-vous est mis à « Fini » par l'utilisateur du planning, le logiciel affiche la fenêtre suivante :



Si la prestation ne peut pas être mise à «Réalisée» pour une raison ou pour une autre (pas de connection internet, service inaccessible...), le logiciel met le rendez-vous à « Non réalisé » sur fond orange dans la colonne de droite du planning.

Si, dans le logiciel Mélodie, il y a au moins un rendez-vous qui est à fini non réalisé, le rond du milieu, en haut à gauche du planning, clignotte de couleur orange. En cliquant sur ce rond orange, on obtient la fenêtre suivante qui permet de mettre des prestations à « Réalisée »

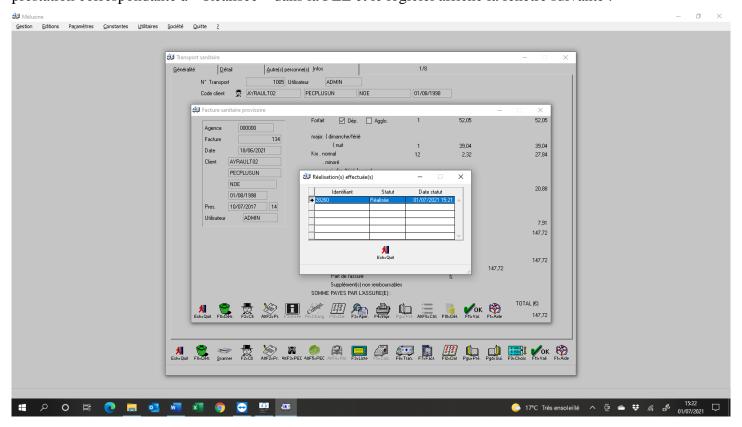
Liste des r	endez-vo	ous lié	s à des prestations PEL non ré	alisées						_		×
Date	Heure	A/R	Nom du client	Ville	;	N° RDV	N° Serie	Lieu RDV	Ville RDV	♦ PEL	Q	S 🛅
23/01/2021	14:00	R	PECPLUSUN ANATOLE	34090 MONTPELL	JER	982	100	ETB HOPITALPLUS	34170 CASTELNAU LE LEZ	FR01EA2ZKNT9B9		^
												_
												_
												_
				<b>∭ ⊕/−</b> Ech=Quit <u>S</u> él./Dés.	F2=Sél. F	<mark>] o (</mark> 3=Dés. <u>D</u> ét	acher AltF6=F	Pel F7=Réal. AltF2=Cli	F1= Aide			

Pour mettre la prestation correspondant à des rendez-vous à « Réalisée », il faut cocher les lignes correspondant au rendez-vous souhaités et cliquer sur l'icône F7ª Réal. .

Dans cette fenêtre, si on veut vérifier certaines choses sur la PEL avant de mettre les prestations à « Réalisée », on peut consulter une PEL par l'icône

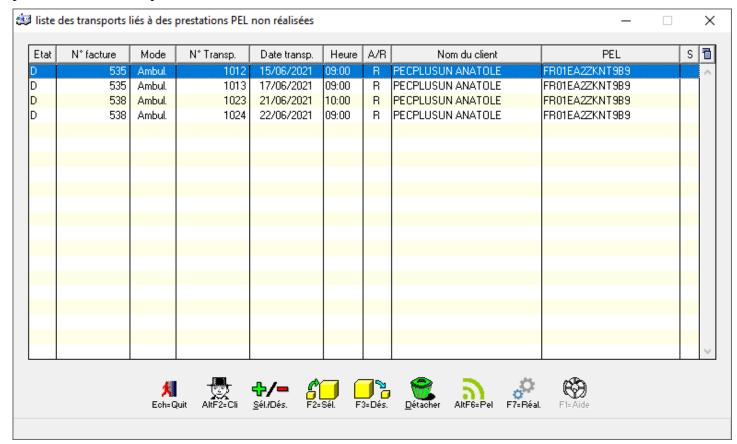
REMARQUE : On n'est pas obligé de mettre les rendez-vous à « Réalisé » par cette fenêtre, en effet, lorsqu'un rendez-vous est transféré dans Mélusine, lorsqu'on passe la facture correspondante de provisoire en définitive, le logiciel vérifie si les prestations correspondantes ont été mises à « Réalisé » et si ce n'est pas le cas, il les met à « Réalisé ».

Dans le logiciel Mélusine, si un transport d'une facture est rattaché à une PEL, lorsque cette facture est transférée en définitive, si la prestation rattachée au transport n'est pas déjà à « Réalisé », le logiciel met la prestation correspondante à « Réalisée » dans la PEL et le logiciel affiche la fenêtre suivante :



Si la prestation ne peut pas être mise à « Réalisée » pour une raison ou pour une autre (pas de connection internet, service inaccessible...), le logiciel transfert quand même la facture en définitive, mais cette facture ne pourra pas être envoyée en FEL tant que la prestation ne sera pas à « Réalisé ». Il faudra donc faire la manipulation expliquée à la page suivante.

Si, dans le logiciel Mélusine, il y a au moins une facture qui a un transport dont la prestation est non réalisé, il faut aller dans le menu « Utilitaires », « Trajets PEL non réalisés » pour obtenir la fenêtre suivante qui permet de mettre des prestations à « Réalisée ».



Pour mettre les prestations correspondant à des transports à « Réalisée », il faut cocher les lignes correspondant aux transports souhaités et cliquer sur l'icône F7=Réal.

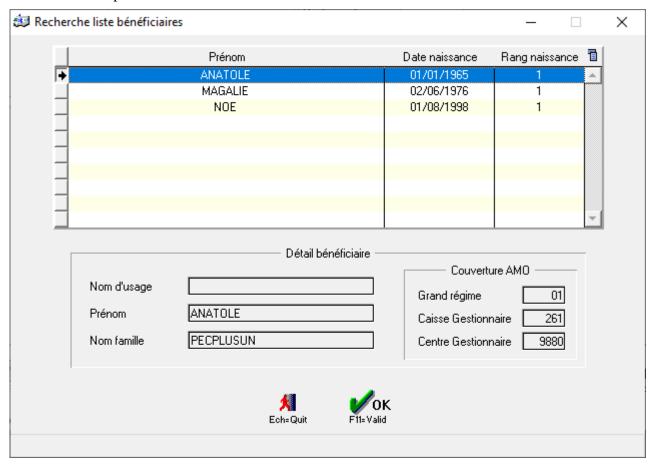
Dans cette fenêtre, si on veut vérifier certaines choses sur la PEL avant de mettre les prestations à « Réalisée », on peut consulter une PEL par l'icône

#### 4.3 - Consultation des données assuré et bénéficiaire.

Il existe deux services permettant d'avoir des informations sur les assurés et bénéficiaires, l'un permet d'obtenir la liste des bénéficiaires rattachés à un assuré et l'autre permet d'avoir l'état civil d'un bénéficiaire.

Ces deux services sont accessibles à partir de la fiche des personnes transportées sanitaires dans le logiciel Mélusine et dans le logiciel Mélodie.

Pour obtenir la liste des bénéficiaires rattachés à un assuré, il faut cliquer sur l'icône AltF8=Dét. à partir de l'onglet « Assuré » du fichier des personnes transportées sanitaires. Pour appeler cette fonction, il faut que le numéro de sécurité sociale, avec sa clé, soit renseigné. Après avoir demandé pour quelle date on veut ces informations, le logiciel appelle le deuxième service pour obtenir les informations concernant le premier bénéficiaire de la liste puis il affiche le résultat dans la fenêtre suivante :

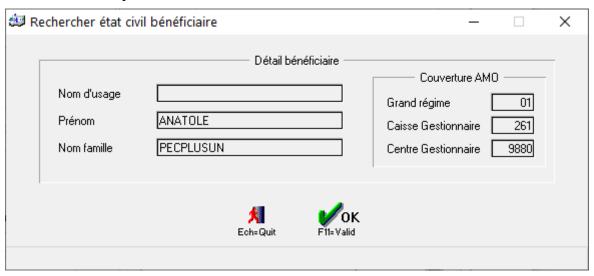


Le tableau du haut contient la liste des bénéficiaires obtenue par le premier service et la partie du bas contient les informations concernant le premier bénéficiaire de la liste.

Pour obtenir les informations d'un autre bénéficiaire dans la partie du bas, on peut cliquer sur celui souhaité dans le tableau du haut.

En validant cette fenêtre, le logiciel reprend les informations obtenues et les reporte dans les zones correspondantes de la fiche du client en cours de saisie ou de consultation.

Si on utilise l'icône AltF8=Dét. dans l'onglet « Client » du fichier des personnes transportées sanitaires, le logiciel appelle directement le deuxième service pour afficher les informations d'un bénéficiaire. Pour appeler cette fonction, il faut avoir renseigner le numéro de sécurité sociale avec la clé ainsi que la date et le rang de naissance, le logiciel demande la date à laquelle on veut les informations puis affiche une fenêtre équivalente à la partie du bas de la fenêtre précédente.

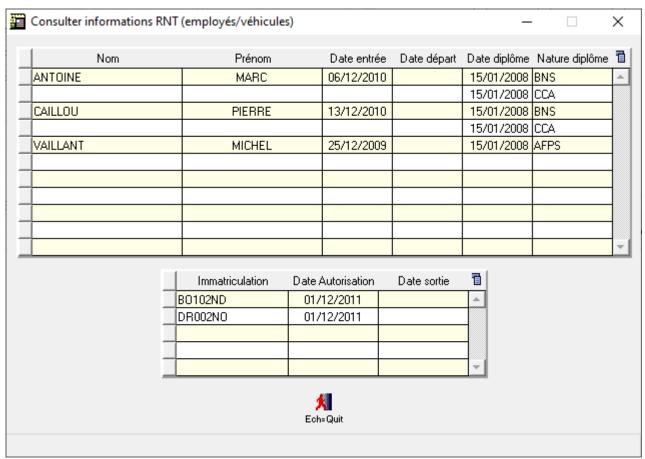


En validant cette fenêtre, le logiciel met la fiche du client en cours à jour avec les données renvoyées par le service.

#### 4.4 - Consultation des données employés et véhicules (RNT).

Il existe un service qui permet de vérifier la liste des employés et des véhicules déclarés auprès de l'ARS, cette liste est appelée RNT (Référentiel National des Transporteurs).

Lorsqu'on appelle cette fonction le logiciel demande la période pour laquelle on veut les informations, puis affiche les données dans la fenêtre suivante :



Cette fonction peut être appelée à partir de plusieurs endroits dans les logiciels Mélusine et Mélodie en



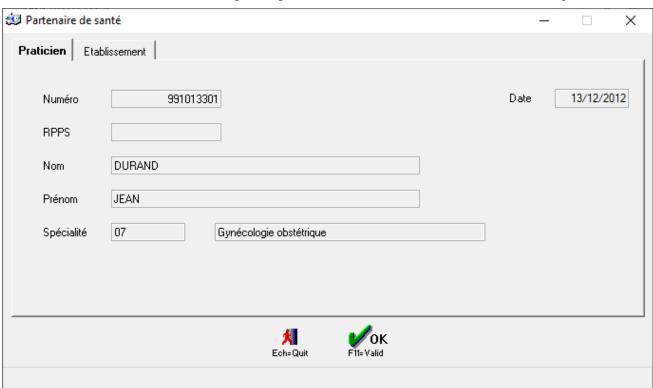
- Dans les deux logiciels, Mélusine et Mélodie, on peut appeler cette fonction à partir du fichier des employés. Si on sélectionne un employé avant de valider cette fenêtre, le logiciel modifie la fiche de l'employé en cours de saisie ou de consultation avec les données de l'employé sélectionné dans cette liste.
- Dans les deux logiciels, Mélusine et Mélodie, on peut aussi appeler cette fonction à partir du fichier des véhicules. Si on sélectionne un véhicule avant de valider cette fenêtre, le logiciel modifie la fiche du véhicule en cours de saisie ou de consultation avec les données du véhicule sélectionné dans cette liste.
- Dans le logiciel Mélusine, on peut appeler cette fonction à partir de l'onglet « Détail » d'un transport sanitaire. Pour cela, il faut que le curseur soit dans l'une des zones des codes des employés ou des véhicules et il faut que cette zone contienne le code d'un employé ou d'un véhicule présent dans le fichier correspondant. Si l'employé ou le véhicule présent dans le transport est présent dans la liste renvoyée par le service RNT, la ligne correspondante est sélectionnée dans le tableau renvoyé par la requête. Si aucune ligne n'est sélectionnée dans la liste, c'est que l'employé ou le véhicule n'est pas enregistré dans le RNT auprès de l'ARS.
- Dans le logiciel Mélodie, on a la même fonction avec le même fonctionnement dans l'onglet « Equipage » des rendez-vous.

#### 4.5 – Consultation des données des prescripteurs.

Il existe deux services qui permettent de consulter les données des prescripteurs. Un des services donne les informations sur les prescripteurs libéraux et l'autre sur les établissements.

Lorsqu'on appelle cette fonction le logiciel demande la date à laquelle on veut les informations, puis affiche les données dans l'un des onglets de la fenêtre ci-dessous.

Si les informations concernent un prescripteur libéral, le résultat est affiché dans l'onglet « Praticien ».



Si les informations concernent un établissement de santé, le résultat est affiché dans l'onglet « Etablissement ».



Ces fonctions peuvent être appelées à partir de plusieurs endroits dans les logiciels Mélusine et Mélodie.

Dans les deux logiciels, Mélusine et Mélodie, ces fonctions peuvent être appelées à partir de la fiche

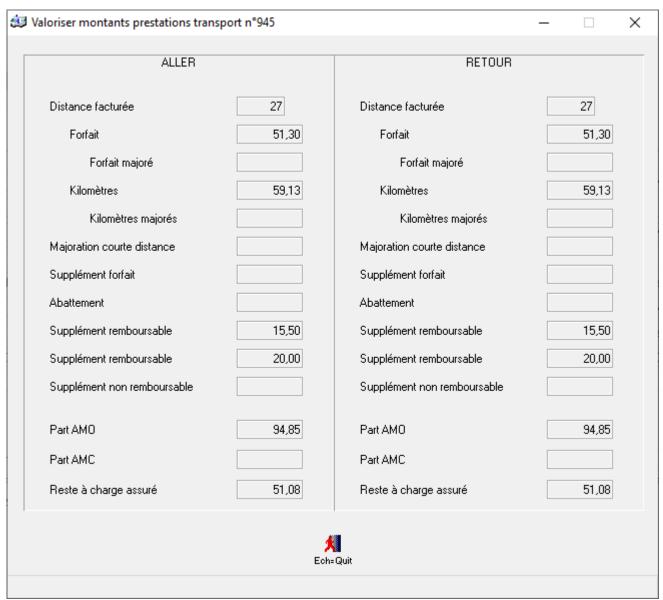
- des prescripteurs en utilisant l'icône AltF6ªPres. Lorsqu'on clique sur l'icône, si le troisième chiffre du numéro de prescripteur est un 0, c'est le service concernant les établissements qui sera appelé alors que si ce chiffre est différent de 0, c'est le service concernant les praticiens qui sera appelé. Dans les deux cas, lorsqu'on valide la fenêtre, les données sont utilisées pour mettre à jour les zones correspondantes du prescripteur en cours de saisie ou de consultation.
- Dans les deux logiciels, Mélusine et Mélodie, ces fonctions peuvent être appelées à partir de la prescription en cliquant sur le petit icône qui est à gauche du code prescripteur. Pour appeler cette fonction, le code prescripteur doit être saisi et il doit correspondre à un prescripteur déjà présent dans le fichier des prescripteurs. En fonction du troisième chiffre du numéro du prescripteur présente dans sa fiche, l'un ou l'autre des deux services sera appelé.

#### 4.6 – Calculer le montant d'un transport.

Il existe un service permettant de calculer le montant d'un trajet. Ce service peut être appelé, dans

Mélusine, en utilisant l'icône F5=Calc. en bas de l'onglet « Détail » d'un « Transport » après avoir mis les informations du transport. Ce service peut aussi être appelé, en utilisant la même icône dans l'écran de consultation des transports définitifs, à partir d'une facture définitive.

Si le transport est un Aller-Retour le service est appelé deux fois, une fois pour l'aller et une fois pour le retour. Le résultat est affiché dans la fenêtre suivante :



En plus des montants concernant le trajet, ce service calcule la part AMO (assurance maladie orbligatoire), et la part AMC (assurance maladie complémentaire) si la complémentaire est une complémentaire dont la part est payée par l'organisme primaire (C2S, AME...), par contre, il ne calcule pas la part AMC si la complémentaire est une complémentaire classique à laquelle on se fait rembourser indépendamment de l'organisme primaire. Donc, si le client a une complémentaire, autre que C2S ou AME, le montant non pris en charge par l'organisme primaire sera dans la zone « Reste à charge assuré » même si le client a une complémentaire et que la complémentaire rembourse directement l'entreprise de transport.

Ces informations ne sont données que pour annoncer le résultat du calcul fait par la caisse d'assurance maladie, mais le logiciel ne conserve pas ces informations. Le logiciel calcule le montant des transports au moment de faire la facture avec les tarifs paramétrés dans le logiciel.

Si la facture est envoyée en FEL (facture électronique), les montants envoyés dans la FEL sont ceux calculés par le logiciel, s'ils sont différents de ceux renvoyés par ce service, la FEL ne sera pas acceptée lors de la requête en recevabilité.

#### 4.7 – Demander la recevabilité en FEL (Facture Electronique).

Avant d'envoyer une FEL (facture électronique) à l'organisme, il faut faire une requête de recevabilité en FEL. Cette requête permet de savoir si toutes les données contenues dans la FEL sont conformes à ce qu'attend l'organisme de sécurité sociale. Les contrôles fait par cette requête concernent toutes les informations contenues dans la FEL (données de l'assuré et de la personne transportée, droit à la prise en charge, droit au 100%, prescripteur, employé et véhicule déclarés, calcul des montants...). La FEL ne peut être envoyée que si le contrôle de recevabilité en FEL est accepté, ce qui permet d'avoir quasiment aucun rejet pour les factures envoyées en FEL. Bien sûr, il peut toujours y avoir, à postériori, une contestation sur les distances ou les informations portées sur la prescription.

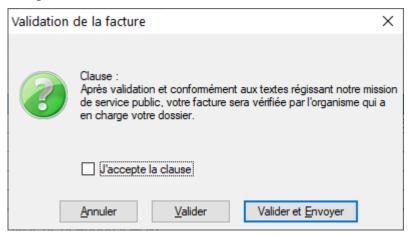
La requête de contrôle de recevabilité en FEL peut être faite à deux endroits dans le logiciel Mélusine en

utilisant l'icône AltF8=Ctrl. en bas de la fenêtre.

- A partir de la dernière fenêtre d'une facture provisoire, on peut contrôler la recevabilité en FEL de façon à s'assurer que la facture est acceptable avant de la passer en définitive. Dans ce cas, la réponse de la requête sera la suivante si la FEL est recevable.



- A partir de la fenêtre de la facture définitive, on peut contrôler la recevabilité en FEL avant d'envoyer la FEL. Dans ce cas, si la requête renvoie un message signalant une erreur, on ne pourra que faire un avoir et refaire la facture car on ne peut plus modifier une facture définitive. Si la FEL est recevable, la réponse est la suivante.



Dans cette fenêtre, si on annule ou si on valide sans cocher la case « J'accepte la clause », il faudra refaire une requête en recevabilité en FEL pour pouvoir envoyer la FEL.

Si on coche la case « J'accepte la clause » et on clique sur « Valider », on pourra ensuite envoyer la FEL en utilisant la fonction prévue à cet effet et si on coche la case « J'accepte la clause » et on clique sur « Valider et Envoyer » la FEL est immédiatement envoyée.

#### 4.8 – Envoyer la FEL (Facture ELectonique).

S.

Comme mentionné au chapitre précédent, la FEL ne peut être envoyée que si la demande en recevabilité en FEL a été faite précédemment et si la réponse à cette requête a été positive.

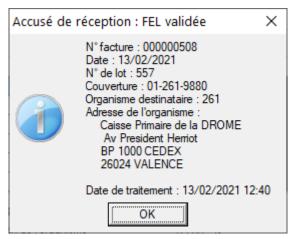
D'autre part, l'envoi de la FEL ne peut être fait que si la date de la facture définitive est la date du jour de l'envoi de la FEL. La facture doit donc être envoyée en FEL le même jour qu'elle a été mise en définitive. Si la facture n'est pas envoyée le jour de sa mise en définitive, on ne pourra que faire un avoir et refaire la facture ou l'envoyer en télétransmission B2.

L'envoi de la FEL peut être fait à deux endroits dans le logiciel Mélusine.

- Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, on peut envoyer la FEL en utilisant le bouton « Valider et Envoyer », après avoir coché la case « J'accepte la clause », dans la fenêtre de la réponse de la requête de recevabilité et FEL.
- Si, dans la fenêtre de la réponse de la requête de recevabilité en FEL, on a coché la case « J'accepte la clause » et on a cliqué sur le bouton « Valider », on peut envoyer la FEL en utilisant la fonction

AltF9=Env située en bas de la fenêtre de consultation de la facture définitive.

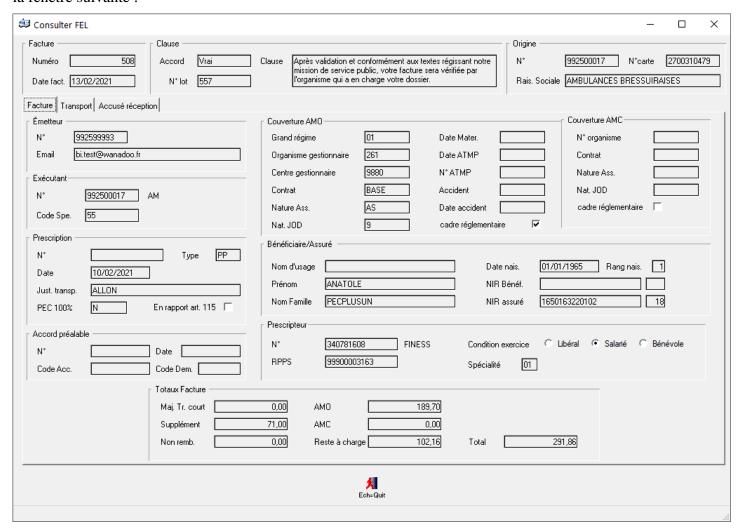
Lorsque la FEL est envoyée, le logiciel affiche la fenêtre suivante :



# 4.9 - Consulter une FEL (Facture ELectonique).

Après qu'une FEL ait été envoyée, il est possible de la consulter. Cette opération peut être faite en

utilisant la fonction F3=FEL située en bas de la fenêtre de consultation d'une facture définitive. On obtient alors la fenêtre suivante :



# 5 – Dématérialisation des pièces justificatives (SCOR).

Quand un ambulancier est passé au système SEFi, il ne doit plus envoyer aucun document sous forme papier aux organismes de sécurité sociale, par conséquent, il doit numériser tous les documents qui ne sont pas fait au format PDF par le logiciel et qui doivent être envoyés aux organismes.

La facture, si elle n'est pas envoyée en FEL sera faite au format PDF directement par le logiciel, par contre, la prescription ou demande d'accord préalable, les annexes signées et les justificatifs de frais devront être numérisés.

Outre les documents faits au format PDF directement par le logiciel, il existe cinq types de documents qui peuvent être numérisés pour être transmis au format SCOR.

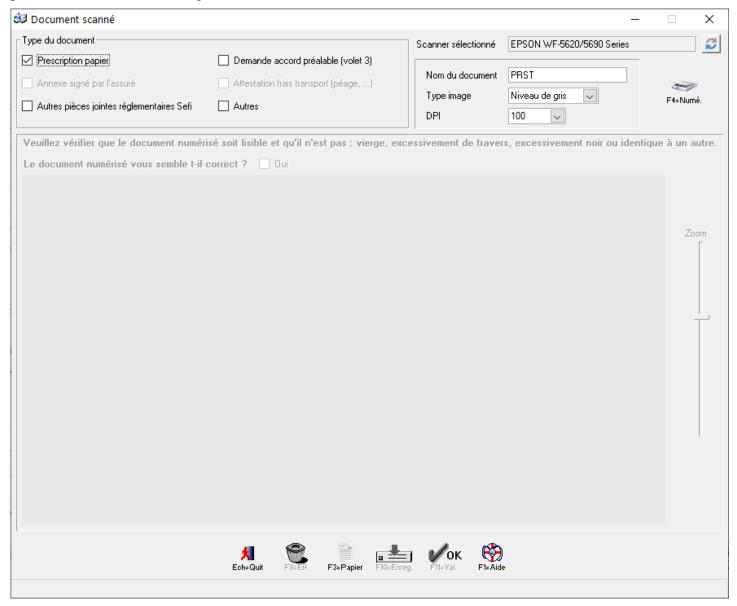
- La prescription papier qui peut être une prescription papier ou le document papier d'une PEL fourni au client par le prescripteur.
- Le volet 3 de la demande d'accord préalable (DAC).
- Les annexes signées par le client pour attester que le transport a bien été fait.
- Les attestations de frais de transport (péages d'autoroute ou de voie d'eau).
- Les autres pièces jointes réglementaires SEFi. Cette catégorie peut contenir tous les documents qui ne rentrent pas dans l'un des autres types et qui pourraient être demandés par un organisme de sécurité sociale.

Les pièces au format numérique seront envoyées par le système SCOR. Dans le système SCOR, les pièces justificatives doivent être envoyées dans les 48 heures qui suivent l'envoie de la facture correspondante, nous conseillons donc de faire les envois SCOR tous les soirs pour les factures qui ont été envoyées dans la journée.

Les pièces justificatives numérisées sont envoyées par lots. Dans le cas de factures envoyées en B2, le numéro de lot des pièces justificatives est le même que celui de l'envoi des factures. Dans le cas des factures envoyées en FEL, il est attribué un numéro de lot suivant des critères définis par les spécifications de SCOR.

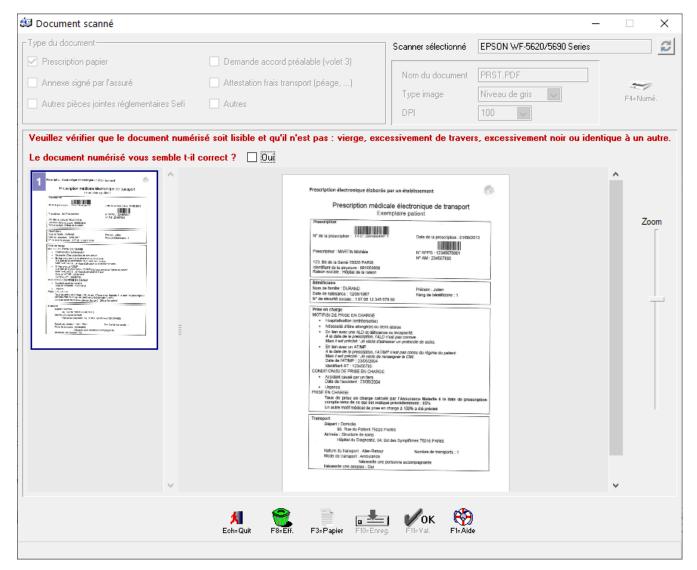
Les logiciels Mélusine et Mélodie permettent de numériser les documents en les rattachant aux informations correspondantes et de les transmettre au format SCOR.

La numérisation des pièces justificatives se fait dans la fenêtre suivante qui peut être appelée à partir de plusieurs endroits dans les logiciels Mélusine et Mélodie.



Avant de numériser un document, il faut dire, dans la partie en haut à gauche, quel est le type du document que l'on va numériser. A droite on peut choisir le scanner et les caractéristiques de numérisation.

Quand on clique sur l'icône F4=Numé., le logiciel numérise le document et l'affiche dans la partie basse de la fenêtre.



Si le document numérisé est de bonne qualité, on doit l'approuver en cochant la case « Oui ».

Si on ne veut pas le conserver et le renumériser, on peut utiliser l'icône qui efface la partie basse de la fenêtre et permet de recommencer la numérisation en changeant les caractéristiques de numérisation par exemple.

Si, après plusieurs essais, on n'arrive pas à avoir un document acceptable, on peut décider d'envoyer le

document exceptionnellement sous forme papier. Dans ce cas, il faut cliquer sur l'icône F3=Papier pour préciser, au système SCOR que le document est envoyé sous forme papier. En effet, cette information doit être précisée dans le lot SCOR concernant la facture correspondante.

Lorsque le document est satisfaisant, après avoir confirmé par la coche dans la case « Oui », on sauve le

document PDF par l'une des fonctions flo=Enreg. ou file-Valid . La première de ces fonctions, enregistre le fichier, efface la partie basse de la fenêtre et permet de numériser une autre pièce, la deuxième fonction enregistre le fichier et quitte la fenêtre.

# 5.1 - Facture B2 numérique.

Dans le cas d'une facture envoyée en B2, il doit être envoyé une image de la facture papier au format PDF. Cette facture au format PDF est faite par le logiciel lors de la télétransmission de la facture au format B2. Ce fichier PDF est rattaché au lot SCOR correspondant à la facture en question.

Il n'y a donc aucune manipulation à faire pour que ce fichier PDF soit constitué.

# 5.2 – Numérisation des pièces justificatives rattachées à la prescription de transport.

Scanner

Les pièces justificatives qui sont rattachées à la prescription de transport sont la prescription de transport, si elle est au format papier, ou la demande d'entente préalable. Les pièces justificatives de type « Autres pièces jointes réglementaires SEFi » peuvent être rattachées soit à la prescription de transport soit à un transport suivant les informations qu'elle contient.

Pour numériser une pièce justificative à partir d'une prescription de transport, il faut utiliser la fonction

en bas de la fenêtre de la prescription de transport dans le logiciel Mélusine ou Mélodie. Prescription de transport × Prescription de transport Trajet AYRAULT08 **PECPLUSUN** Code 01/01/1965 ANATOLE Départ BRESS **BRESSUIRE** Code Organisme CP261 CPAM Caisse test CNDA Arrivée CHOLET CHOLET 10/02/2021 1 PEL ☐ Amb/VSL □ Taxi Date Distancier SEFI2 30 CAL 0,00 Dist.(km) Code prescripteur - 6 C Re. 0,00 Pièce justificative AMO L'assuré a présenté son attestation d'ouverture de droits ou le parte Ins(hh:mn) 0.00 Péage Justification exonération Pas d'exonération Fin Exo Date (Acc /Matern ) N accident travail Voie d'eau 0,00 65,00 ALD non exo (L324-1) En rapport art. 115 Taux de base 0,00 Doc. sc. PRST001.PDF Taux complémentaire Catégorie Pièce justificative AMC Secteur BRESN BRESSUIRE NORD N° de contrat Numéro Compl./Top Mutualiste Utilisateur ADMIN Administrateur Centre Gestionnaire 9880 ☐ Tiers Payant Compl. ☐ Destinataire Regl. 05 Tiers Payant Primaire Accord Préalable O Totale Partielle Directe Disp. Av. Frais Non O Entrée/sortie O Transfert Remise "H" Hospitalisation O Soumis Non soumis Urgent Accord Sans réponse Favorable Refusé Si accident causé par un tiers (hors AT) : Date Accident Avis Longue distance Prescription de transport O TAP 

Ambul. Nbre de transports 000000 Code Agence Ambulances Bressuiraises Forfait Département Pièces manquantes Rien ○ Aéroport1 ○ Aéroport2 ○ Prématuré ○ SAMU Supplément BS Prescription П Numéro d'appel SAMU

Si on veut consulter à l'écran une pièce justificative déjà numérisée, il faut la choisir dans la liste

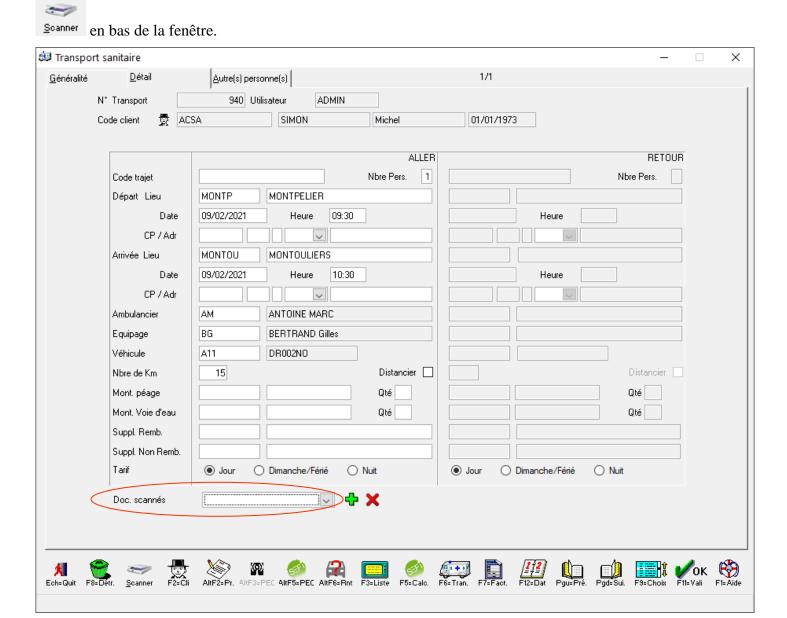
déroulante « Doc sc ». Dès qu'on la choisit le contenu du fichier PDF s'affiche à l'écran.

#### 5.3 – Numérisation des pièces justificatives rattachées aux transports.

Les pièces justificatives qui sont rattachées aux transports sont les annexes signées et les frais de transports (péages). Les pièces justificatives de type « Autres pièces jointes réglementaires SEFi » peuvent être rattachées soit à la prescription de transport soit à un transport suivant les informations qu'elle contient.

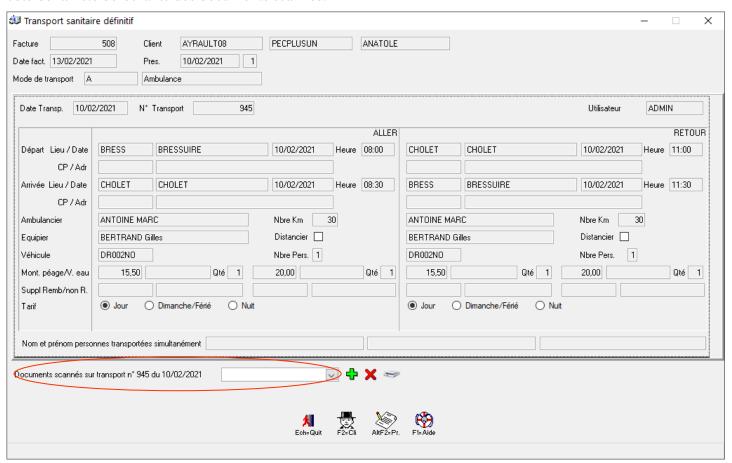
La numérisation des pièces justificatives rattachées aux transports peut être faite à deux endroits dans le logiciel Mélusine, soit dans les transports provisoires, soit dans les transports définitifs.

Pour numériser une pièce justificative à partir d'un transport provisoire, il faut utiliser la fonction



Si on veut consulter à l'écran une pièce justificative déjà numérisée, il faut la choisir dans la liste déroulante « Doc scannés ». Dès qu'on la choisit le contenu du fichier PDF s'affiche à l'écran.

Pour numériser une pièce justificative à partir d'un transport définitif, il faut utiliser l'icône qui est à côté de la liste déroulante des documents scannés.

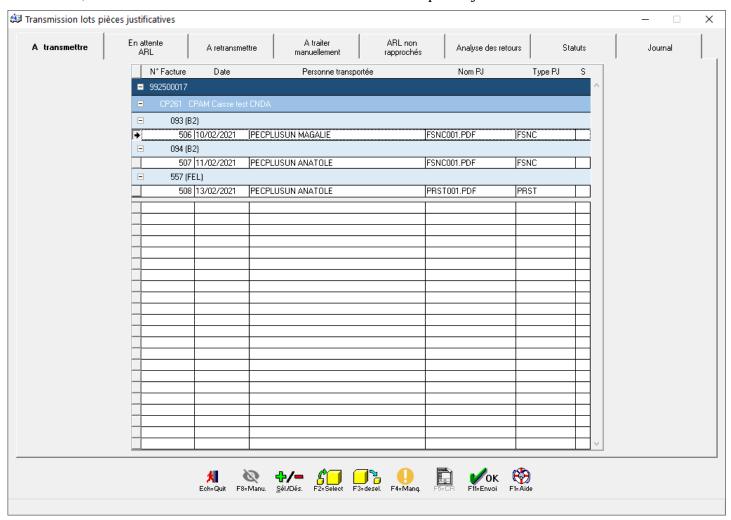


Dans le cas où la facture comporte plusieurs transports, il faut s'assurer d'être sur le transport auquel se rapporte la pièce justificative avant de lancer la numérisation de celle-ci. Pour cela, il faut faire afficher le transport voulu dans la fenêtre en utilisant la barre de défilement verticale qui est à droite de la fenêtre puis il faut cliquer sur le transport. On peut s'assurer d'être sur le bon transport en vérifiant le numéro et la date du transport qui sont à gauche de la liste déroulante des documents scannés.

Si on veut consulter à l'écran une pièce justificative déjà numérisée, il faut la choisir dans la liste déroulante des documents scannés. Dès qu'on la choisit le contenu du fichier PDF s'affiche à l'écran.

## 5.4 – Transmission des pièces justificatives (SCOR)

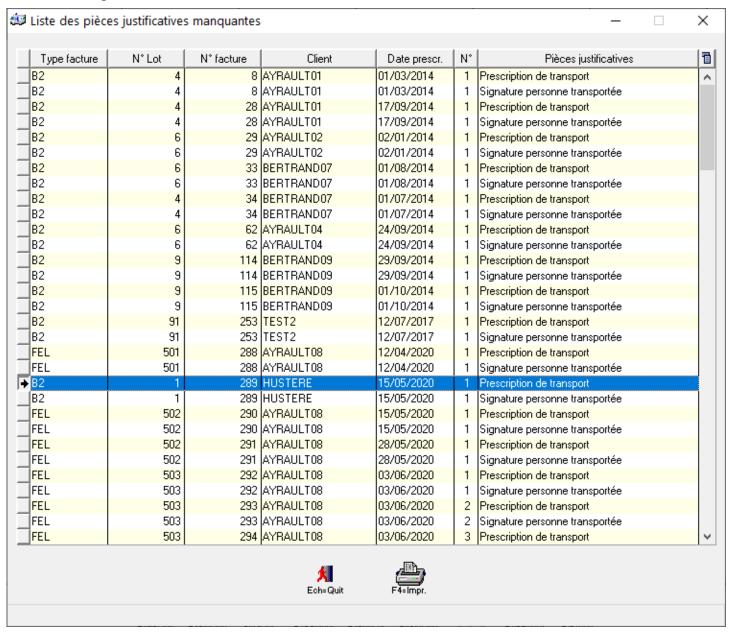
La transmission des pièces justificatives se fait dans de la fenêtre suivante qui s'obtient à partir du menu « Gestion », « Télétransmissions » et « SCOR : Télétransmission pièces justificatives ».



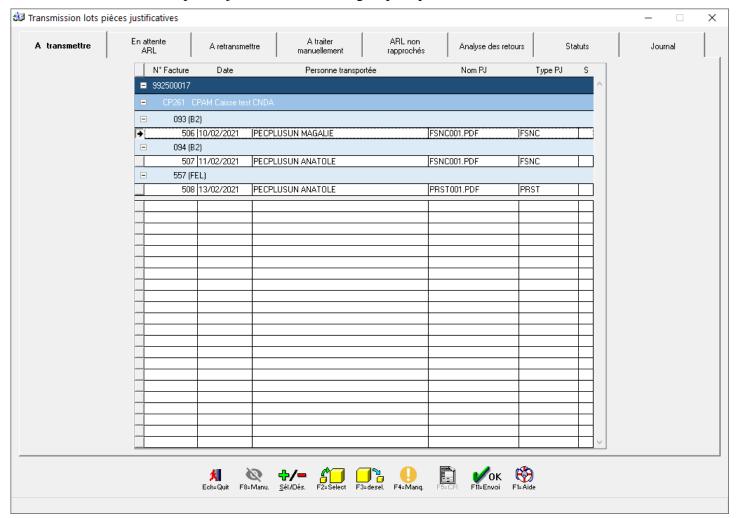
Cette fenêtre contient plusieurs onglets qui permettent d'exécuter les différentes opérations qui peuvent être faites dans SCOR. Elle contient aussi des icônes qui permettent de préparer le travail de SCOR.

L'icône F4=Manq. permet d'obtenir la liste des pièces justificatives qui sont obligatoires avec une facture et qui n'ont pas été numérisées. Les pièces justificatives obligatoires sont la prescription papier ou la demande d'accord préalable si la prescription n'est pas une PEL et l'annexe signée si la signature n'est pas dématérialisée. Le logiciel ne peut pas signaler les autres documents manquants, en effet, pour les tickets de péages, ceux-ci ne sont pas demandés par certains organismes si l'ambulancier utilise des badges de télépéage.

Cette liste a la présentation suivante :



L'onglet « A transmettre » de la fenêtre de transmission des pièces justificatives contient toutes les pièces justificatives qui ont été numérisées, qui correspondent à une facture qui a été envoyée et qui n'ont pas encore été transmises. Ces pièces justificatives sont regroupées par lots.



Pour envoyer les lots de pièces justificatives, il faut cocher les pièces que l'on veut envoyer et cliquer sur l'icône d'envoi. Lorsqu'on coche une pièce d'une facture, toutes les pièces de la même facture sont automatiquement cochées.

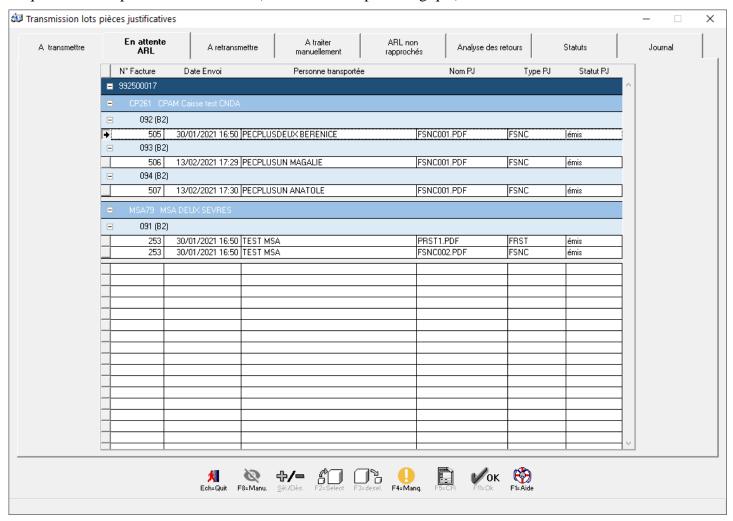
Il est conseillé de cocher toutes les pièces d'un même lot afin d'envoyer tout le lot en une seule fois, bien que, si on a oublié des pièces justificatives dans un lot, il est possible de les envoyer ultérieurement.

Il est possible de cocher plusieurs lots en même temps, dans ce cas, les lots seront envoyés les uns après les autres lorsqu'on validera par l'icône d'envoi.

Lorsque l'envoi est fait, on a le message suivant :

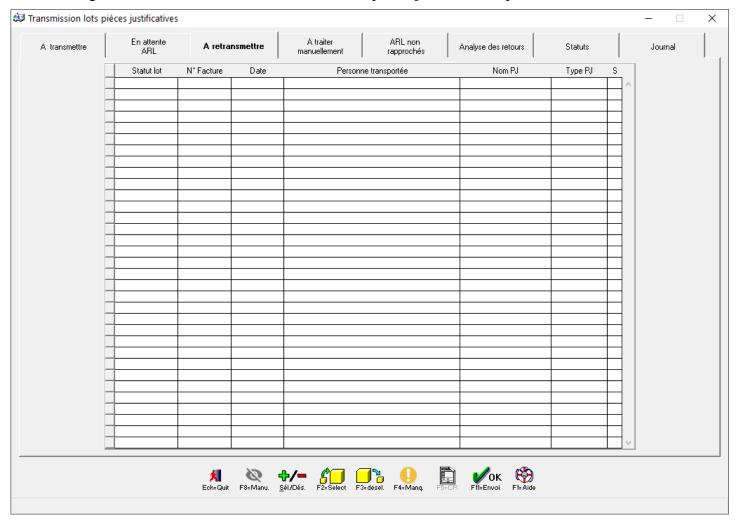


L'onglet « En attente ARL » contient la liste des pièces justificatives qui ont été envoyées et pour lesquelles on n'a pas encore eu l'ARL (Accusé de Réception Logique).



Pour avoir les ARL il faut aller dans l'onglet « Analyse des retours ».

L'onglet « A retransmettre » contient la liste des pièces justificatives qui doivent être retransmises.

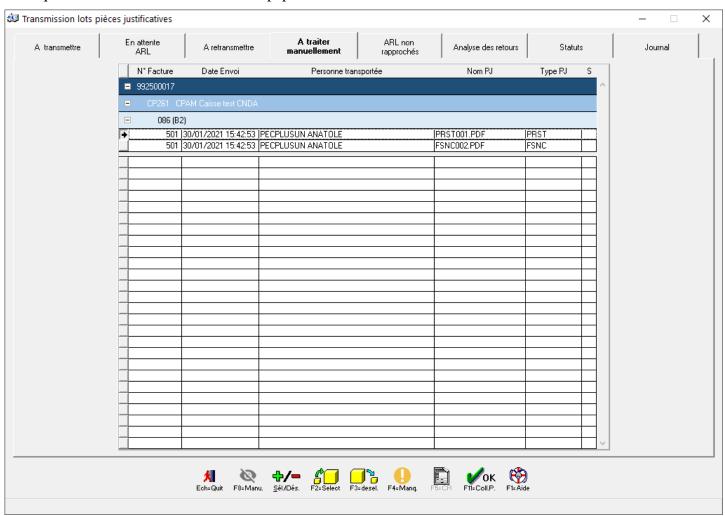


Il est très rare que l'on doive retransmettre des pièces justificatives. Cela peut se produire dans deux cas.

- Si un ARL renvoie un message d'erreur disant de corriger l'erreur et de retransmettre les pièces justificatives. Cela peut se produire si les paramètres SCOR du logiciel Mélusine sont mauvais ou si on a eu un problème pendant la transmission.
- Si, bien qu'ayant fait tous les retours d'ARL, il reste des pièces jointes en attente d'ARL envoyées depuis plus de 48 heures. Pour cela, il faudrait que l'on ait envoyé un lot de pièces justificatives qui n'aurait pas été reçu ou pas traité par SCOR du côté de la sécurité sociale.

Pour retransmettre ces pièces justificatives, on procède de la même façon que pour le premier envoi, on coche les pièces à envoyer et on valide par l'icône d'envoi.

L'onglet « A traiter manuellement » contient les pièces jointes qui doivent être traitées manuellement, donc qui doivent être traitées en collecte papier.



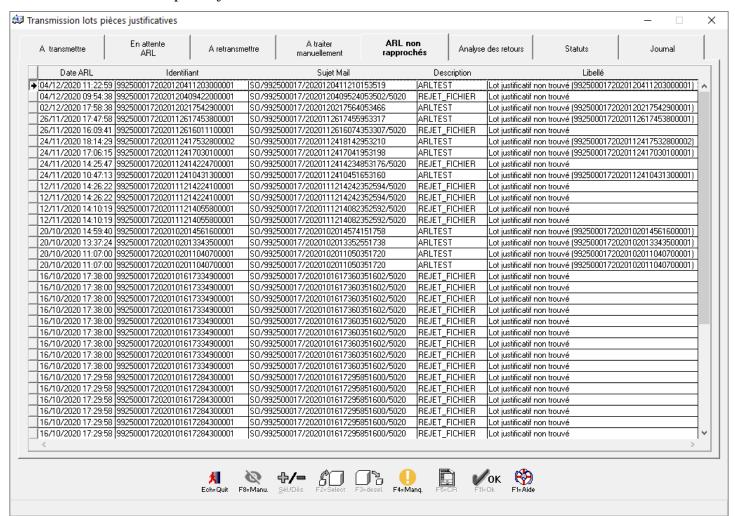
Il est très rare que l'on doive traiter des pièces justificatives manuellement. Cela peut se produire dans le cas où un ARL renvoie un message d'erreur disant de traiter des pièces justificatives manuellement.

Cela peut arriver dans deux cas:

- Si des pièces qui ont déjà été retransmises sont encore avec des erreurs.
- Si des pièces qui ont déjà été retransmises n'ont pas d'ARL 48 heures après leur envoi.

Lorsqu'on a des pièces justificatives dans cette liste, il faut les traiter manuellement, sous forme papier, avec l'organisme de sécurité sociale, et il faut les cocher puis valider avec la fonction F11 pour dire au logiciel de les mettre en collecte papier.

L'onglet « ARL non rapprochés » contient la liste des ARL que le logiciel n'a pas réussi à rapprocher avec une transmission de pièces justificatives.

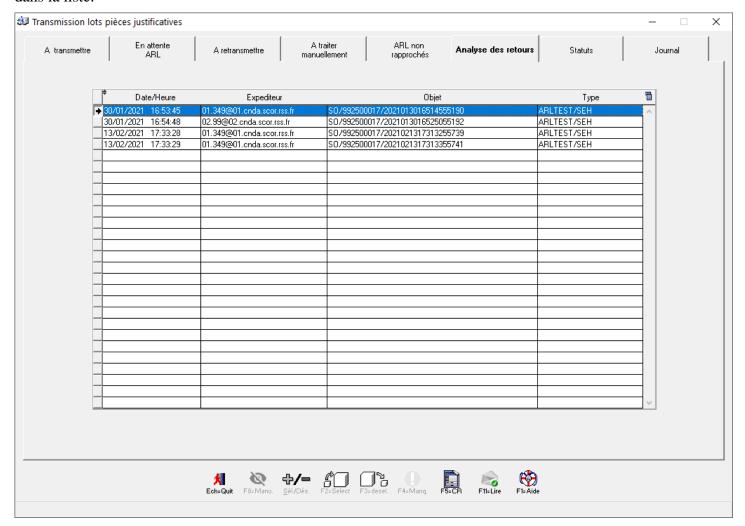


Lorsque le logiciel fait l'envoi d'un lot de pièces justificatives, il enregistre des informations dans l'ordinateur et quand il fait l'analyse des retours, il fait le rapprochement entre l'ARL reçu et le lot correspondant envoyé. S'il n'arrive pas à faire cette correspondance, le logiciel enregistre l'ARL dans cette liste.

Cela ne devrait se produire que si les informations qui ont été enregistrées lors de l'envoi du lot, ont été détruites avant la réception de l'ARL correspondant, ce qui ne peut être fait que par une manipulation en dehors du logiciel.

Les lignes de cette liste ne disparaîtront que lorsqu'on fera une épuration dans l'onglet « Statuts » jusqu'à une date postérieure à la date des ARL non rapprochés.

Lorsqu'on arrive sur l'onglet « Analyse des retours », le logiciel va chercher dans la boite mail correspondant à la transmission des lots SCOR, tous les mails correspondant à des retours SCOR et les affiche dans la liste.



Pour traiter un retour SCOR, il faut choisir la ligne du retour que l'on veut traiter et cliquer sur l'icône

F11=Lire . Il faut traiter les ARL les uns après les autres.

COMPTE-RENDU SCOR

Ambulances Bressuiraises

Imprimé le 13/02/2021 à 18:18 Page: 1

Date message: 30/01/2021 16:53:45 CRL: 992500017010126100000N20210130 B2

Adresse mail exp.: 01.349@01.cnda.scor.rss.fr N° Lot: 92

Type message : ARLTEST Diagnostic : acceptation
Statut message : rapproché Statut lot : Archivé

Commentaire :

N° Facture: 505 Diagnostic: acceptation Statut dossier: Archivé

Commentaire

Nom PJ	Nature PJ
FSNC001.PDF	PSNC

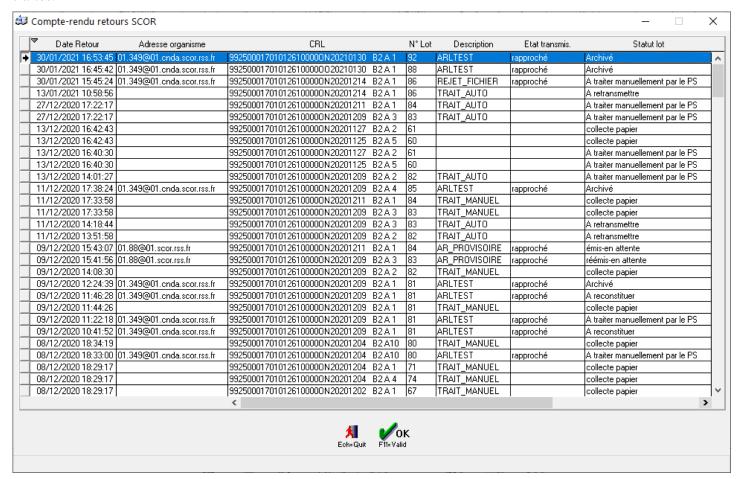
Si le statut du lot est « Archivé », le lot est bon, sinon, il faut interpréter le message d'erreur.

Après avoir traité toutes les lignes, lorsqu'on quitte l'onglet de l'analyse des retours, on peut encore avoir un compte rendu. En effet, le logiciel contrôle qu'il ne reste pas de lots envoyés depuis plus de 48 heures pour lesquels on n'a pas d'ARL. Si c'est le cas, on a un compte rendu qui signale que des lots envoyés depuis plus de 48 heures n'ont pas eu d'ARL et le logiciel mets ces lots dans la liste des lots « A retransmettre » ou « A traiter manuellement » s'ils ont déjà été envoyés deux fois.



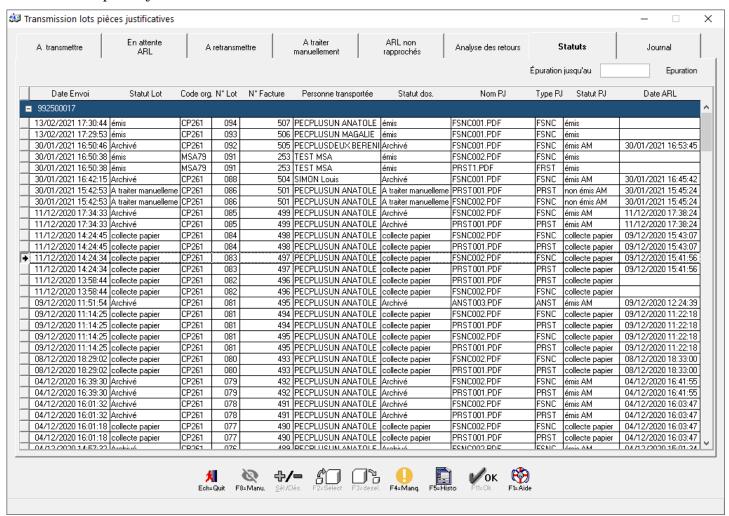
qui permet de voir la liste des ARL déjà

# Dans l'onglet de l'analyse des retours, il y a une icône traités.



Cette liste est aussi épurée par la fonction d'épuration qui est dans l'onglet « Statuts ».

L'onglet « Statuts » affiche la liste des pièces justificatives déjà envoyées avec le statut des lots, des dossiers et des pièces justificatives.



Pour épurer les données des envois SCOR, il faut mettre la date jusqu'à laquelle on veut épurer les données et cliquer sur le bouton « Epuration » qui est à côté. On ne peut pas épurer les données de moins de 90 jours.

Cette épuration supprime plusieurs choses. Elle supprime les lignes, entrant dans le critère de date, des onglets « ARL non rapprochés », « Statuts » et « Journal ». Elle supprime aussi les lignes de la liste des comptes-rendus que l'on peut obtenir à partir de l'onglet « Analyse des retours ». Elle supprime également tous les fichiers d'envoi et ARL correspondant aux envois jusqu'à la date spécifiée.



#### HISTORIQUE LOT SCOR

Ambulances Bressuiraises

Imprimé le 13/02/2021 à 18:49 Page: 1

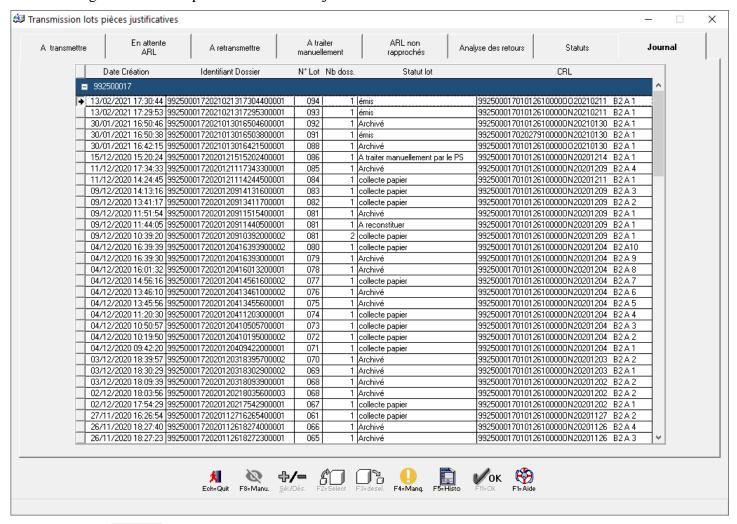
Identifiant: 9925000172020120913411700001 N° 1ot: 082

CRL: 992500017010126100000N20201209 B2 A 2 Statut lot: collecte papier

Nb dossier: 1

Date Heure	Description	Diagnostic	Statut trans.	Commentaire
09/12/2020 13:41:17	ENVOL			
09/12/2020 14:08:30	TRAIT_MANUEL			Traitement manuel par le transporteur
11/12/2020 13:51:58	TRAIT_AUTO			Lot transmis en attente d'ARL depuis plus de 48h
11/12/2020 13:58:44	RENVOI			
13/12/2020 14:01:27	TRAIT_AUTO			Lot retransmis en attente d'ARL depuis plus de 48h

L'onglet « Journal » permet d'obtenir un journal des envois et retours des lots SCOR.



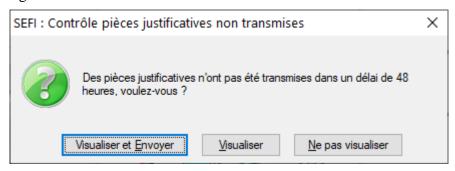
L'icône F5=Histo permet d'obtenir le même historique sur un lot que celui qu'on peut obtenir à partir de l'onglet « Statuts ».

L'épuration des lignes de cet onglet se fait en même temps que l'épuration de l'onglet « Statuts ».

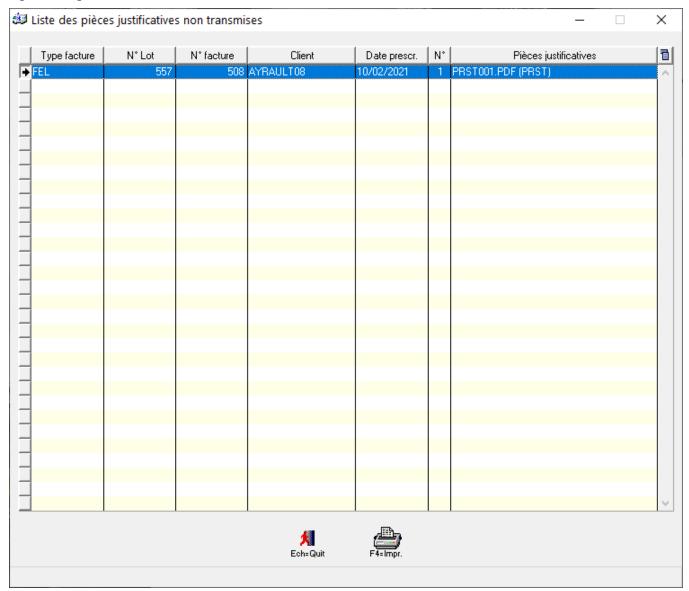
### 5.5 - Contrôle des pièces justificatives non transmises dans les 48 heures.

Comme nous l'avons déjà dit, les pièces justificatives doivent être transmises dans les 48 heures qui suivent l'envoi de la facture correspondante.

Si cet envoi n'est pas fait dans les 48 heures après l'envoi de la facture, au lancement du logiciel Mélusine on a le message suivant :



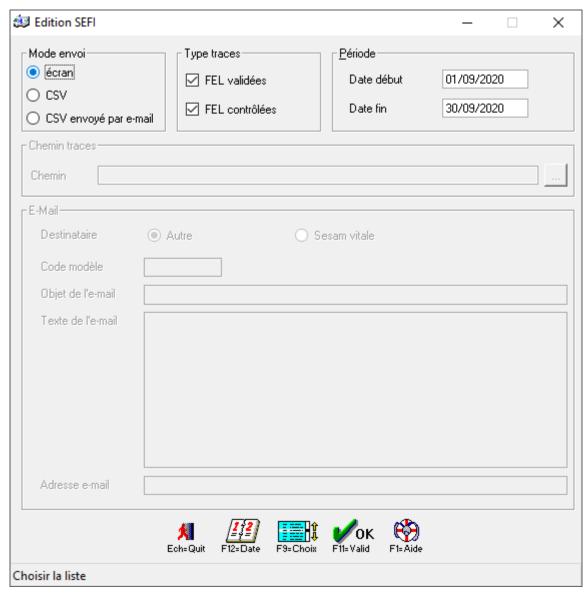
Lorsqu'on clique sur le bouton « Visualiser » on obtient la fenêtre suivante :



Si on clique sur le bouton « Visualiser et Envoyer » le logiciel affiche aussi la fenêtre ci-dessus puis, lorsqu'on quitte cette fenêtre, il affiche l'onglet « A transmettre » de la fenêtre de transmission des pièces justificatives SCOR.

# 6 – Traitement des traces des appels aux services SEFi.

Le sous menu « Traces SEFi » du menu « Edition » des logiciels Mélusine et Mélodie, permet d'avoir des listes à l'écran ou dans un fichier au format CSV des traces des appels à certains services SEFi sur une période donnée.



Le paramètre « Mode envoi » permet de choisir entre une liste à l'écran, une liste dans un fichier au format CSV ou une liste dans un fichier au format CSV envoyé par mail. Le fichier au format CSV contient les informations prévues dans les spécifications SEFi.

Si l'on a sélectionné le mode d'envoi « CSV » ou « CSV envoyé par e-mail », la partie « Chemin traces » de la fenêtre devient active et on peut y choisir le chemin du disque sur lequel on veut l'enregistrer.

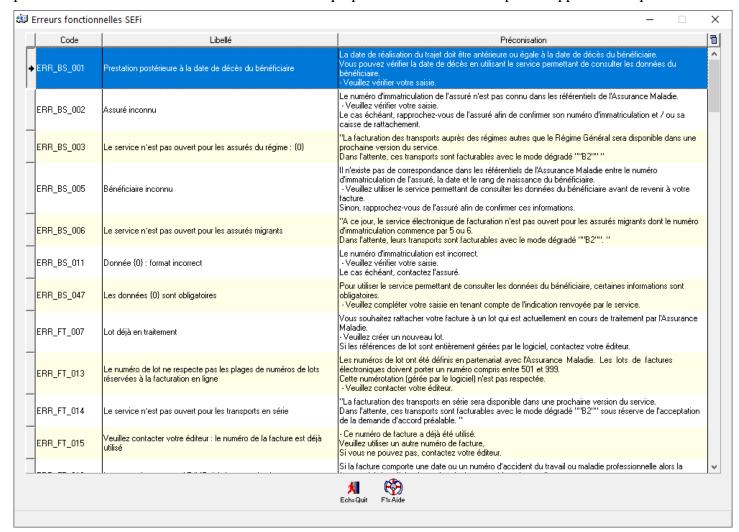
De même, si on envoie le fichier CSV par mail, la partie « E-mail » de la fenêtre devient active mais si, dans cette partie, on coche « Sesam Vitale », les zones deviennent inactives car le format et l'adresse d'envoi au GIE SESAM Vitale sont imposés par les spécifications SEFi.

Dans la partie « Type traces » on peut choisir si on veut les traces des appels à la requête de l'envoi de la FEL (FEL validées) ou des appels à la requête de contrôle de la recevabilité en FEL (FEL contrôlées).

Dans tous les cas, on peut sélectionner les requêtes dont l'appel se situe dans une période en saisissant les « Date début » et « Date fin ». Si ces zones sont vides, toutes les requêtes répondant aux autres critères seront sélectionnées quelque soit leur date d'appel au service.

#### 7 - Liste des erreurs fonctionnelles SEFi.

Le sous menu « Erreurs fonctionnelles SEFi » du menu « Edition » des logiciels Mélusine et Mélodie, permet d'avoir la liste des erreurs fonctionnelles qui peuvent être retournées par les appels aux requêtes SEFi.



La dernière colonne de ce tableau donne les préconisations de ce qui peut être fait lorsqu'on a le message de la deuxième colonne avec le code erreur de la première colonne.